

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 juin 2023

ORIENTATION ET PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE 2023-2027 - (N° 1440)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Adopté

AMENDEMENT

N° 674

présenté par
M. Pradal, M. Terlier et M. Balanant

ARTICLE 7

I. – À l’alinéa 10, supprimer les mots :

« il est procédé au remboursement de ».

II. – En conséquence, compléter le même alinéa par les mots :

« est remboursée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.